

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 27/03/2025

Délibération n°16

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, Cécilia LARRALDE, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, MIHURA Nathalie

ABSENTS : ITHURBIDE Fabien, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile

PROCURATIONS : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel, SANZBERRO Jean-Philippe a donné procuration à IBARLUCIA Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Mise en place d'une provision pour créances douteuses de plus de 2 ans

M. le Maire explique que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire.

Les créances douteuses englobent l'ensemble des restes à recouvrer de plus de deux ans évaluées à 52.80€ selon l'état des restes à recouvrer en date du 8/04/2025.

En application du principe de prudence, il y a lieu de constituer une provision pour créance douteuse à hauteur de 15 % de la créance concernée soit 7.92 €.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE la constitution d'une provision pour créance douteuse à hauteur de 15 % de la créance concernée soit 7.92 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

